



Communiqué de presse

Le 10 février 2015

FIN DES TARIFS JAUNE/VERT :

Une consultation collective des fournisseurs d'électricité organisée par les 3 Unions Régionales du Grand Ouest

Dans un contexte de libéralisation du marché de l'électricité, les **Unions des organisations de producteurs des régions Bretagne (UGPVB), Pays de la Loire (URCA Porcs Pays de la Loire) et Normandie (UNGP)** proposent une **démarche de négociation collective des nouveaux contrats d'électricité**. Cette démarche s'adresse aux **éleveurs produisant du porc et/ou des œufs et membres d'une Organisation de Producteurs dont le siège social est situé sur l'une de ces trois régions**.

En effet, les tarifs réglementés de vente d'électricité auprès des agriculteurs ayant un contrat dont la puissance souscrite est **supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts), disparaîtront le 31 décembre 2015**. Avant cette date, les agriculteurs concernés devront avoir basculé leur contrat sur une offre de marché.

Ce bouleversement du marché de l'électricité va conduire à :

- Une hausse du coût du kWh. Les prix réglementés de l'électricité en France sont en effet parmi les plus bas d'Europe et le lissage des prix se fera donc par le haut.
- Une remise à plat du dispositif EJP en vigueur.
- Des fournisseurs en position de force, du fait d'une sollicitation simultanée de 450 000 sites français, ne leur permettant pas de consacrer beaucoup de temps pour adapter leur offre à une demande individuelle.

Cette démarche collective proposée par les 3 Unions régionales, a pour objectifs de :

- Etre en mesure de susciter l'intérêt des fournisseurs qui, face à une sollicitation accrue des clients, proposeront une offre standard et laisseront peu de place à l'échange et à la négociation. Pour cela, proposer un cadre de consultation clair (références contractuelles, consommation, description des besoins,...) est une des principales clefs du succès,
- Massifier la demande pour mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et détenir un pouvoir de négociation plus fort afin d'atténuer la hausse des factures,
- Valoriser le parc des groupes électrogènes. La possibilité d'effacement est prise en compte dans le cadre de la consultation.
- Connaître et suivre les marchés pour contractualiser lorsque les prix seront jugés compétitifs.
- Expertiser techniquement et juridiquement les contrats proposés par les fournisseurs.

Comment faire pour souscrire à la démarche ?

Les éleveurs intéressés pour souscrire à la démarche, doivent se rapprocher de leur groupement. Si ce dernier a adhéré à la démarche collective, il leur indiquera la marche à suivre pour participer à cette action collective.